

# Les Aides financières de la Carsat pour toutes les entreprises

A hauteur de 70% du montant de l'investissement

Procédure pour pouvoir bénéficier de ces subventions

# Pour toutes les entreprises

Quel que soit le nombre de salariés de votre entreprise, vous pouvez demander une subvention pour couvrir trois facteurs de risques ergonomiques :

- les manutentions manuelles de charges
- les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- les vibrations mécaniques.

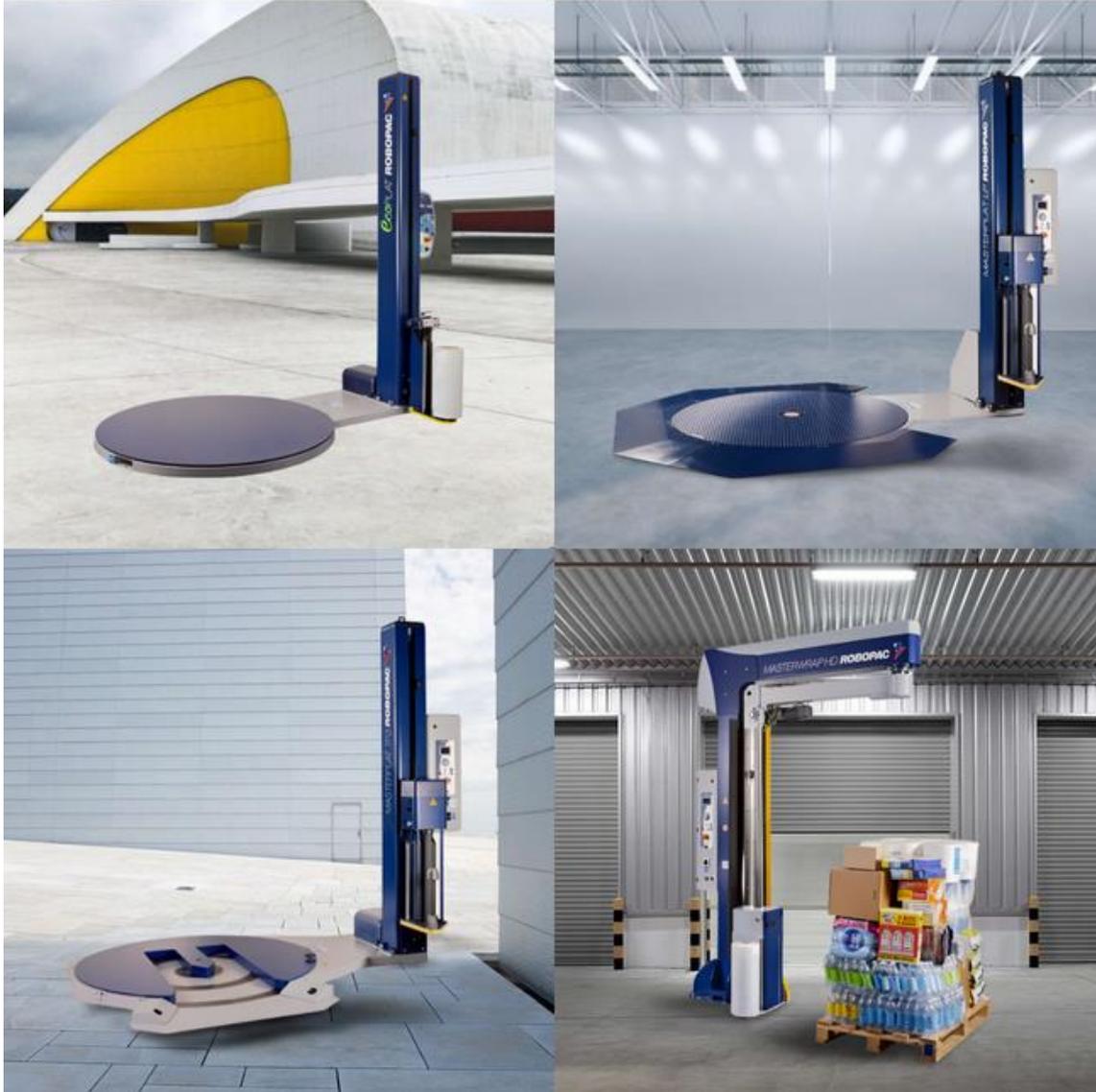


# Subvention prévention des risques ergonomiques

- **Risques professionnels concernés**
- Toutes les entreprises sont concernées par ce fond, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.
- Manutentions manuelles de charges, c'est-à-dire toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs;
- Postures pénibles définies comme positions forcées;
- Vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps.

Types d'investissement	Plafonds par type d'investissement	Plafond entreprises de moins de 200 salariés	Plafond entreprises de plus de 200 salariés
Actions de prévention	25 000 €		
Actions de sensibilisation	25 000 €		
Aménagements de postes	25 000 €	75 000 €	25 000 €
Salaires de préventeurs	Forfait de 8 235€ (*)		

## Nos banderoleuses éligibles pour vous accompagner sur cette Aide



- **Comment faire sa demande de subvention ?**
- Les demandes de subvention doivent être réalisées en ligne via le [Compte AT/MP](#) disponible sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)
- Pour obtenir le versement de la subvention, l'entreprise devra transmettre les factures acquittées des investissements réalisés sur l'année en cours, ainsi que les documents permettant de vérifier les critères administratifs et techniques.
- Le budget de la subvention prévention des risques ergonomiques étant limité, une règle privilégiant les demandes **selon l'ordre chronologique d'arrivée** est appliquée. Il est préconisé de transmettre la demande rapidement après avoir réalisé l'investissement.



 > Vos déclarations

## Vos déclarations

<b>DSN régime général</b> Déclaration sociale nominative pour le régime général	<b>AC (saisie)</b> Attestation d'assurance chômage - formulaire	<b>Attestation de salaire</b> Attestation pour le versement des indemnités journalières	<b>Compte AT/MP</b> Compte accident du travail / maladie professionnelle
Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)	Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	Consultation de votre taux AT/MP, informations et détails

**Cliquer sur la rubrique :  
Compte AT/MP**

<b>VOTRE TABLEAU DE BORD</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Vos notifications ↓</li><li>Vos déclarations ↓</li></ul>	<b>VOTRE ESPACE ENTREPRISE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Gestion ↓</li><li>Consultation ↓</li><li>Demande en attente ↓</li></ul>	<b>VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Outils de Contrôle ↓</li><li>Référentiels ↓</li><li>Outils de Paramétrage ↓</li><li>Autres services ↓</li><li>Solutions de paiement ↓</li><li>Sites partenaires ↓</li></ul>
---	--	---

Vos salariés ^

Déclarer un accident du travail  
ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et  
accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités  
journalières

Votre entreprise ^

Consulter les taux de cotisation AT/  
MP

Consulter les données pour mon  
prochain taux AT/MP

Prévenir les Risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

Participer à une enquête

Obtenir de l'assistance

ENTREPRISE EMBAL PRO INDUSTRIE - 444 870 984

ÉTABLISSEMENT

444 870 984 00036

Accueil > Consulter les taux de cotisation

## TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Vos taux en vigueur

Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux

Cliquer sur Demander  
une « subvention  
prévention »

Caisse Régionale	Etablissement	Code Risque	Date d'effet	Date de la decision	Decision de taux	Date de notification de la décision	Taux
34 - Languedoc Roussillon	Entreprise SIRET	516LC	01/01/2024	15/12/2023	Télécharger la décision pour afficher le taux		

## Cliquer sur « effectuer une demande »

### UNE OFFRE DE SUBVENTIONS PREVENTION QUI EVOLUE EN 2024

Les subventions prévention participent au financement d'investissements réalisés par les entreprises pour améliorer la prévention des risques professionnels. Jusqu'en 2023, l'offre de subventions était adressée uniquement aux entreprises de moins de 50 salariés. Depuis la mise en oeuvre opérationnelle du fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle le 18 mars 2024, l'offre s'étend aux plus grandes entreprises pour réduire spécifiquement les risques dits " ergonomiques " (les manutentions manuelles, les postures pénibles et les vibrations mécaniques). Les aides financières à destination des plus petites entreprises perdurent mais se concentrent désormais sur les autres risques et secteurs ciblés.

[La subvention prévention pour toutes les entreprises quel que soit leur effectif et secteur d'activité concernant les risques ergonomiques \(issue de la loi retraite du 14/04/2023\)](#)

Cette subvention permet de participer :

- au financement d'actions de prévention : équipements, formations et diagnostic
- à la réalisation d'actions de sensibilisation
- aux aménagements de postes dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- à la prise en charge de frais de personnel dédiés à la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation

**Des accords de branches professionnelles permettent d'obtenir des financements complémentaires. Pour cela, déclarez, dès la saisie de la demande, si votre entreprise adhère aux conventions collectives éligibles via l'IDCC (Identifiants Des Conventions Collectives).**

Dès le 1er juillet, les conventions collectives éligibles sont les suivantes :

- branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif
- branche des industries électriques et gazières
- commerces, services de l'audiovisuel, électronique, équipement ménager
- personnels des sociétés anonymes et fondations d'HLM

[Les subventions prévention à destination des petites entreprises concernant les autres risques et des secteurs ciblés \(issues de l'arrêté du 9/12/2010\)](#)

Ces subventions pour les entreprises de moins de 50 salariés permettent de répondre aux risques et secteurs suivants :

- Risques chimiques : Risque chimique Equipements, Amiante, Captage fumées de diesel, Captage fumées de soudure, Captage peinture en menuiserie
- Risques Psychosociaux : RPS Accompagnement
- Secteur BTP : TOP BTP

[Les conditions liées à l'effectif](#)

L'effectif constitue un critère pour obtenir une subvention dédiée aux petites entreprises. Le nombre de salariés de l'entreprise SIREN doit être inférieur à 50. Concernant les risques ergonomiques, il n'y a pas de condition d'effectif. Cependant cette information est nécessaire pour déterminer le budget d'affectation. En effet, des budgets régionaux sont définis annuellement par tranche d'effectif (moins de 50 salariés, entre 50 et 199 salariés et plus de 200 salariés).

Il est ainsi nécessaire d'inscrire l'effectif de l'entreprise lors de la demande de subvention (cette donnée correspond à celle inscrite sur l'attestation de vigilance délivrée par l'Urssaf datant de moins de 6 mois, document également demandé pour valider l'éligibilité de l'entreprise).

[Les critères d'éligibilité communs à ces deux offres](#)

Pour bénéficier d'une subvention prévention, l'entreprise doit respecter plusieurs critères. Vérifiez votre éligibilité avant de réaliser votre demandes. Des conditions particulières complémentaires peuvent également figurer dans les conditions d'attribution spécifiques à chaque subvention prévention.

Accueil

+ Effectuer une demande

Mes demandes

Contact

Se déconnecter

v6.0.2.1

## Effectuer une demande

Guide d'Utilisation Entreprise

### Information établissement

Votre Siret

952XXXXXX000XX

Nom de votre entreprise

Effectif de votre entreprise

Valider

**2 – Cliquer sur  
« valider »**

**1 - Insérer le nombre  
de salariés**

**Votre Siret et le nom de  
votre entreprise  
apparaissent à cet endroit**

Liste des subventions

Guide d'Utilisation Entreprise

Enseigne **Votre entreprise** E SIRET : **952XXXXXX** Effectif : **10** CAISSE : **LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Risques ergonomiques –  
Actions de prévention  
Cliquer sur demander

Si FIPU apparait dans la  
liste, c'est que votre  
entreprise peut bénéficier  
de la subvention

Liste des subventions proposées

Thème

Nom de la subvention	Type	Validité	Description	Documents de référence	Demander
<b>1. FIPU -50 - Actions de prévention</b>	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de prévention (diagnostics, formations et équipements)		Demander
1. FIPU -50 - Actions de sensibilisation	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de sensibilisation		Demander
1. FIPU -50 - Aménagements de postes Pdp	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'aménagements de postes dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle		Demander
1. FIPU -50 - Salaires de préventeur	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement de salaires de préventeurs		Demander
PREVENTION CHUTES INTERPRO 2024	Régional	31/12/2027	Réduire l'exposition des salariés des petites entreprises aux risques de chutes de plain-pied et de hauteur dans tous les secteurs hors BTP et hors code risque 703AD		Demander
Amiante version 2023	National	15/11/2027	Objectifs : réduire les expositions aux fibres d'amiante, matériau hautement toxique représentant 80 % des cancers professionnels reconnus. Financement de matériels et d'équipements pour les entreprises du bâtiment, des travaux publics, du nettoyage et de la maintenance.		Demander
Captage fumées de diesel version 2023	National	15/11/2027	Objectif : réduire les risques d'exposition aux émissions de moteur diesel, classées agents ""cancérogènes avérés pour l'homme"". Financement de systèmes de captage des gaz et fumées d'échappement et de cabines en surpression pour les centres de contrôle technique et les garages.		Demander
Captage fumées de soudage version 2023	National	15/11/2027	Objectif : réduire les risques liés à l'inhalation de fumées de soudage, agents classés ""cancérogènes avérés pour l'homme"". Financement d'équipements captant à la source les émissions produites lors des opérations de soudage à l'arc.		Demander
Captage peinture en menuiserie version 2023	National	15/11/2027	Objectif : Prévention des risques chimiques dans les activités de peinture et de vernissage en menuiserie. Financement d'équipements de captage et de ventilation : box ou laboratoire de préparation / cabine de peinture ou de vernissage /enceinte de séchage / équipement de nettoyage des outils. Financement de la vérification des performances des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols.		Demander
RPS Accompagnement version 2023	National	15/11/2027	Objectif : prévenir les risques psycho-sociaux. Financement d'accompagnement par un consultant permettant la mise en oeuvre d'une démarche de prévention collective centrée sur le travail et son organisation		Demander

- 🏠 Accueil
- + Effectuer une demande
- ☰ Mes demandes
- ✉ Contact
- ⚡ Se déconnecter

## Liste des subventions

Guide d'Utilisation Entre

Je certifie que l'effectif de mon entreprise est conforme aux conditions d'attribution des subventions Prévention. Une attestation URSSAF vous sera demandée.

Enseigne : EMBAL PRO INDUSTRIE SIRET : 44487098400036 Effectif : 10 G

Valider

## Liste des subventions proposées

Thème

Tous les thèmes

Nom de la subvention	Type	Validité		Documents de référence	Demander
🔗 Risques ergonomiques - Actions de prévention (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de prévention		 Demander
🔗 Risques ergonomiques - Actions de sensibilisation (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de sensibilisation		 Demander
🔗 Risques ergonomiques - Aménagements de postes (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'aménagements de postes dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle		 Demander
🔗 Risques ergonomiques - Salaires de préventeur (-50)	National	31/12/2027	Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement de salaires de préventeurs		 Demander
🔗 Amiante	National	15/11/2027	Objectifs : réduire les expositions aux fibres d'amiante, matériau hautement toxique représentant 80 % des cancers professionnels reconnus. Financement de matériels et d'équipements pour les entreprises du bâtiment, des travaux publics, du nettoyage et de la maintenance.		 Demander
🔗 Captage fumées de diesel	National	15/11/2027	Objectif : réduire les risques d'exposition aux émissions de moteur diesel, classées agents "cancérogènes avérés pour l'homme". Financement de systèmes de captage des gaz et fumées d'échappement et de cabines en surpression pour les centres de contrôle technique et les garages.		 Demander
🔗 Captage fumées de soudage	National	15/11/2027	Objectif : réduire les risques liés à l'inhalation de fumées de soudage, agents classés "cancérogènes avérés pour l'homme". Financement d'équipements captant à la source les émissions produites lors des opérations de soudage à l'arc.		 Demander
🔗 Captage peinture en menuiserie	National	15/11/2027	Objectif : Prévention des risques chimiques dans les activités de peinture et de vernissage en menuiserie. Financement d'équipements de captage et de ventilation : box ou laboratoire de préparation / cabine de peinture ou de vernissage /enceinte de séchage / équipement de nettoyage des outils. Financement de la vérification des performances des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols.		 Demander
🔗 RPS - Accompagnement	National	15/11/2027	Objectif : prévenir les risques psycho-sociaux. Financement d'accompagnement par un consultant permettant la mise en oeuvre d'une démarche de prévention collective centrée sur le travail et son organisation		 Demander
🔗 Risque chimique Equipements	National	15/11/2027	Objectif : Prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux dont les cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) en aidant les entreprises à s'équiper de moyens de protection collective. Financement d'équipements avec captage des polluants : sorbonne de laboratoire, armoire ventilée de stockage de produits chimiques . Financement d'équipements réduisant les risques d'exposition : fontaine de dégraissage biologique et fontaine lessivielle, bac de rétention, dispositif de brumisation pour abattage des poussières, aspirateur de chantier.		 Demander

Cocher et valider

## Liste des subventions

Guide d'Utilisation Entreprise



Enseigne : **Nom de l'entreprise** SIRET : **952XXXXXX000X** Effectif : **10** CAISSE : **LANGUEDOC-ROUSSILLON**

### Demande "1. FIPU -50 - Actions de prévention"

\* Champs obligatoires

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'entreprise,

\* NOM :

\* Prénom :

\* Fonction :

\* Mail 1 :

\* Confirmation Mail 1 :

Mail 2 :

Confirmation Mail 2 :

Mail 3 :

Confirmation Mail 3 :

\* Téléphone :

**Renseigner toutes les informations demandées \***

déclare sur l'honneur : 

avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la présente Subvention Prévention, les accepter et respecter les critères énoncés.

que le cumul de financements publics pour les investissements réalisés n'est pas supérieur au montant des factures.

déclare sur l'honneur : 

- \*  avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la présente Subvention Prévention, les accepter et respecter les critères énoncés.
- \*  que le cumul de financements publics pour les investissements réalisés n'est pas supérieur au montant des factures.
- \*  que, pour l'établissement objet de la demande, mon entreprise adhère au service de prévention et de santé au travail (SPST) suivant :
- \*  que le document unique d'évaluation des risques (DUER) de mon entreprise a été mis à jour conformément à la réglementation et qu'il est tenu à la disposition du service prévention de ma caisse régionale (Carsat, Cramif pour l'Ile de France ou CGSS pour les DOM). Date de sa dernière mise à jour :  (format jj/mm/aaaa) 
- \*  informer les Instances Représentatives du Personnel des investissements prévus et de la demande de financement réalisée et tenir à disposition, en cas de contrôle de ma caisse régionale, tout justificatif permettant de démontrer l'information faite aux IRP.

Je vous adresse :

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- \*  une attestation Urssaf intitulée « Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales » datant de moins de 6 mois Max. 2 documents

Aucun fichier sélectionné. 

- \*  une attestation de non assujettissement à la TVA (uniquement pour les entreprises concernées) Max. 1 documents

Aucun fichier sélectionné.

- \*  un RIB en format électronique en PDF  Max. 1 documents

Aucun fichier sélectionné.

\*\*\*\*\*

JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE POUR :

- DES FORMATIONS
- DES DIAGNOSTICS ERGONOMIQUES
- DES EQUIPEMENTS

- \* Sont éligibles uniquement les formations et les équipements répondant au cahier des charges Assurance Maladie - Risques professionnels définis dans des listes limitatives.

ATTENTION : Les devis ne sont pas acceptés. En effet, cette subvention ne sera instruite que sur présentation des factures acquittées et donc après investissement. Ainsi, vérifiez votre éligibilité avant de transmettre votre dossier (conditions d'attribution et informations sur le site

\* ameli : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/subvention-prevention-risques-ergonomiques>

**Cocher toutes les cases  
et renseigner toutes les  
informations demandées \***

**Documents à  
télécharger \***

**Cocher « DES EQUIPEMENTS »**

Je vous adresse :

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

**une attestation Urssaf intitulée « Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales » datant de moins de 6 mois Max. 2 documents**

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné. (+)

**une attestation de non assujettissement à la TVA (uniquement pour les entreprises concernées) Max. 1 documents**

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

**un RIB en format électronique en PDF <sup>?</sup> Max. 1 documents**

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

.....

JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE POUR :

DES FORMATIONS

DES DIAGNOSTICS ERGONOMIQUES

DES EQUIPEMENTS

\* Sont éligibles uniquement les formations et les équipements répondant au cahier des charges Assurance Maladie - Risques professionnels définis dans des listes limitatives.

Documents à télécharger \*

DOCUMENTS CONCERNANT LES EQUIPEMENTS :

**un duplicata ou une copie de la ou des factures portant la mention acquittée et la date de livraison de l'équipement ou de réalisation de la prestation (l'investissement doit être réalisé l'année en cours) Max. 15 documents**

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné. (+)

**une attestation du fournisseur [Annexe 2 - Attestation fournisseur - Equipement](#) Max. 15 documents**

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné. (+)

ATTENTION : Les devis ne sont pas acceptés. En effet, cette subvention ne sera instruite que sur présentation des factures acquittées et donc après investissement. Ainsi, vérifiez votre éligibilité avant de transmettre votre dossier (conditions d'a

\* sante-travail/risques/subvention-prevention-risques-ergonomiques)

Cliquer sur  
« Envoyer ma demande »

Envoyer ma demande

**C'est le moment pour mieux vous équiper !**

EMBAL PRO INDUSTRIE vous accompagne  
dans la constitution de votre dossier

